

La Gazette des Autorités

Été 2009, numéro 18

EDITORIAL

Le 17 mai dernier a eu lieu l'élection complémentaire à la Municipalité, suite à la démission de M. André Fischer (voir la Gazette des Autorités de ce printemps).

Avec 506 voix sur 874, c'est Madame Dominique-Ella Christin qui a été élue au premier tour du scrutin. Elle sera assermentée le 26 juin prochain durant la séance du Conseil communal et prendra ses fonctions de Municipale dès ce moment-là.

Mme Christin reprendra le dicastère resté vacant. Il s'agira de gérer la réparation et l'entretien des bâtiments communaux, y compris les logements, le fonctionnement du port des Abériaux, les domaines liés à l'énergie, la station d'épuration ainsi que l'utilisation et la conciergerie des bâtiments communaux.

Mariée et mère de quatre enfants, elle vient de fêter une année "ronde". Elle est économiste et a travaillé dans des entreprises internationales avant de devenir enseignante. Plus récemment, elle a suivi une formation continue de gestion publique et développement durable.

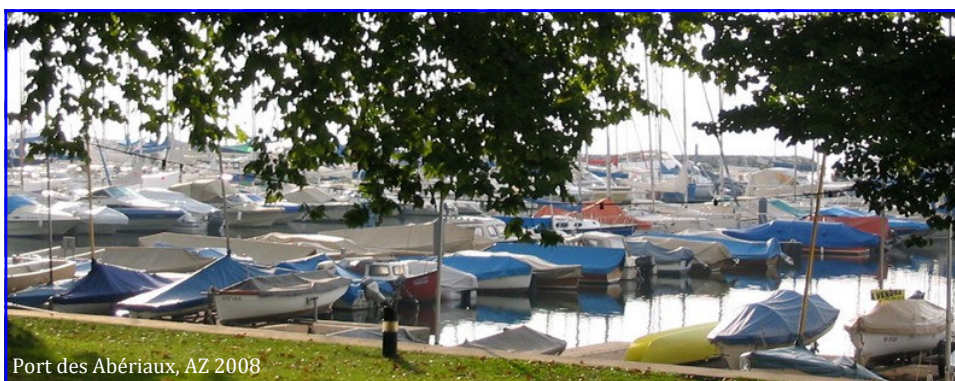
Candidate à la Municipalité avant son expérience législative, elle a depuis fait ses armes au Conseil communal puisqu'elle a été élue lors des élections de 2006. Membre de la Commission d'Urbanisme depuis

trois ans, elle est également membre de la Commission des Finances depuis 2007. Elle a ainsi eu l'occasion d'analyser de nombreux dossiers touchant à l'activité de la Municipalité.

Co-fondatrice et rédactrice de *La Gazette de Prangins* elle a collaboré avec la Municipalité et le soussigné, rédacteur pour *La Gazette des Autorités*. Comme précisé dans l'éditorial en couverture, elle s'est fait remplacer dans le groupe des "trois dames".

Le travail ne manquant pas au sein de l'Exécutif d'une Commune, Mme Christin pourra s'attaquer dès cet été au divers dossiers qui avaient été repris, durant cette vacance, par M. le Syndic. Nous lui souhaitons donc une cordiale bienvenue et l'assurons d'un soutien que nous osons espérer sans faille.

Andres Zähringer
Secrétaire municipal



Port des Abériaux, AZ 2008

La Gazette des Autorités
Informations officielles
Administration
communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13

Délégué à l'information
Andres Zähringer
gazette@prangins.ch
www.prangins.ch

INFORMATIONS OFFICIELLES

Quelques informations sur la faune régionale

Nous remercions les propriétaires de chiens de prendre certaines précautions durant leur ballades et de tenir leur ami à quatre pattes si possible en laisse dans certains endroits. En effet, il peut y avoir des lièvres et des chevreuils ayant mis bas et des variétés d'oiseaux qui nichent au sol. Ces précautions particulières sont à prendre jusqu'au début juillet.



Sur le bassin lémanique sévit, en ce moment, une épidémie de gale. Le renard est particulièrement touché par cette maladie. Les chats et les chiens peuvent être contaminés.

S'ils se grattent de manière inhabituelle, il est prudent de consulter un vétérinaire.

Un panneau a été placé à l'entrée de la plage de Promenthoux, concernant l'interdiction du nourrissage des oiseaux d'eau. Quelques précisions. Les promeneurs qui donnent du pain sec le font cer-

tainement en toute bonne conscience, aidant les oiseaux qui ont plus de difficultés à trouver de la nourriture en hiver. Le pain sec, ingurgité en particulier par les cygnes, provoque souvent une maladie du foie et ils peuvent, parfois, en mourir. D'autre part, le nourrissage favorise la concentration de volatiles et ... d'épidémies, comme la grippe aviaire, par exemple, ce qui n'est pas souhaité ! De plus, ces oiseaux ne sèment pas que des plumes, au grand dam des responsables de la plage et des baigneurs.



Il existe néanmoins d'autres endroits où l'on peut nourrir ces oiseaux. Mais attention : toujours de manière limitée et uniquement de novembre à mars, comme le stipule la loi sur la faune.

Notre faune mérite une attention particulière et, surtout, ce qu'elle apprécie le plus, c'est la tranquillité. Merci pour elle.

Jean Fournier
Surveillant auxiliaire de la faune

Un entretien plus "doux" pour le parc du château

Un peu moins d'entretien (tonte, arrosage et engrais) pour un peu plus de biodiversité (floraison, papillons et chants de grillons) : en terme professionnel, cela se nomme "entretien différencié". Le principe, développé notamment à Lausanne depuis 1992, consiste à définir des classes d'entretien du plus extensif au plus intensif pour les diverses zones d'un parc. Ce système, à géométrie variable, demandé par la Confédération (Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL), a été inscrit dans le contrat proposé par les mandataires (Commune de Prangins et Confédération, OFCL). Ainsi, cette règle engage l'entreprise Mathis SA qui travaille en ces lieux depuis le début de l'année. Par chance, ces paysagistes œuvrent dans cet esprit nuancé déjà depuis plusieurs années dans le parc lausannois du Tribunal fédéral. Nul besoin donc de se justifier à chaque hésitation ; ces professionnels savent combien l'exercice demande doigté et observation.



moderne consiste à pratiquer une liberté surveillée. Le glacis côté lac et les lisières semi ombragées seront laissées à l'expression spontanée du stock grainier contenu dans le sol. Un suivi doit permettre d'éviter l'embroussaillage et maintenir des corridors naturels pour la vie sauvage. Le parc ne doit pas prendre l'aspect d'un terrain vague, mais offrir le charme bucolique d'un lieu frétilant de papillons et gazouillant d'oiseaux.

Curieux, sceptiques ou enthousiastes, sont invités à une promenade explicative,

le 2 juillet prochain à 18h,

en compagnie de Mme Nicole Minder, directrice du Musée national suisse – Château de Prangins, M. Klaus Holzhausen, paysagiste et responsable de projet, M. Bernard

Messerli, collaborateur scientifique pour les jardins du musée et de représentants de la commune (rendez-vous devant la grille du château).

Bernard Messerli
Collaborateur scientifique

Comme expliqué sur des panneaux informatifs installés dans le parc, tout l'art de ce jardinage

Suppression de la cabine téléphonique de l'école

La technologie dans le domaine de la communication mobile, ainsi que les progrès réalisés en matière d'aménagement urbain, ont contribué à la baisse de fréquentation des cabines téléphoniques. Néanmoins, en Suisse et selon le service universel, une cabine doit être à disposition dans chaque commune politique.

A Prangins, il y avait deux installations publiques, mais celle se



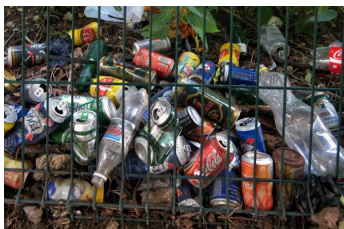
trouvant à la rue de la Gare, devant le collège de La Combe-Les Places, a enregistré, durant ces dernières années, un chiffre d'affaire largement en-dessous du seuil de couverture des frais. En moyenne, environ un appel par semaine était effectué.

Par conséquent, cette cabine a été supprimée et il restera encore celle de la Poste.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Coup de balai communal

Le samedi 16 mai dernier, 28 volontaires de tous âges se sont retrouvés sur la place du village pour participer au nettoyage des forêts, bosquets et lisières de notre Commune. Contrairement à celle de 2008, cette journée a eu lieu par un temps ensoleillé et une température agréable. Certains participants ont regretté que la quantité des déchets récoltés soit inférieure à celle de l'an passé. On peut y voir un signe encourageant et espérer que l'attitude des citoyens s'est améliorée dans le respect de la nature



et de l'environnement. C'est aussi la conséquence d'actions répétées dans le temps et du travail de notre Service de Voirie et des Espaces verts, qui maintient la propreté de ces lisières et chemins tout au long de l'année.

Merci à tous les volontaires pour leur travail et pour l'excellente ambiance de cette matinée.

Jean-Jacques Brügger, Municipal

Création d'un poste de responsable de l'urbanisme

Notre village fait actuellement l'objet de différents projets et études en terme d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité qui devraient aboutir, au rythme d'échéances échelonnées dans le temps, à un renforcement de ses qualités intrinsèques et à la préservation optimale de la qualité de vie de ses habitants. De même, une série d'enjeux importants concerne l'intégration de Prangins dans une vision de développement régional. A l'horizon 2015 - 2020, la création d'une Route de Desserte Urbaine reliant Eysins - Nyon- Prangins vers la route de l'Etraz et l'urbanisation des hauts de Prangins en sont les thèmes principaux.

Tout ceci amène la Municipalité à créer un nouveau poste au sein de son administration communale.

Elle recherche donc actuellement **un ou une architecte, avec connaissances dans le domaine de l'urbanisme et qui sera engagée à temps partiel (60 %).**

Cette personne prendra la responsabilité de l'application pratique de ces projets et en assurera le suivi avec l'appui de la secrétaire du dicastère, Mme Danielle Rosset.

Nous aurons, le cas échéant, le plaisir de vous présenter cette "perle rare" dans un prochain numéro de la Gazette des Autorités.

Martine Baud, Municipale
Aménagement du territoire et urbanisme

Préavis déposés au Bureau du Conseil communal

Préavis No 47/09 : Rapport de gestion de l'année 2008.

Préavis No 48/09 : Comptes de l'année 2008

Déchets encombrants

Notre Commune collecte, onze fois par an, les déchets encombrants dont la composition admise est clairement indiquée dans les directives communales distribuées à la population. Jusqu'au moment où nous disposerons d'une déchetterie permettant un tri sélectif dans un seul lieu, ces collectes doivent permettre à chacun d'éliminer les déchets d'un certain volume qui ne sont ni repris, ni valorisés par d'autres instances.

Depuis quelques temps et en plusieurs lieux de collecte, c'est le désordre !

Les déchets sont parfois déposés plusieurs jours avant la collecte et entassés jusque sur la chaussée, entravant ainsi le trafic piéton et motorisé. Des

déchets lourds sont appuyés sur des clôtures de propriétés privées, avec le risque de les endommager. Il est vrai que la situation est encore souvent aggravée par les nombreux récupérateurs qui dispersent les tas pour trouver l'objet qu'ils recherchent.

Ces dépôts contiennent des objets qui ne sont pas repris avec les déchets encombrants (bidons de

peinture, pneus avec ou sans jantes, batterie d'accumulateurs, grande quantité de carton) ou des appareils électroménagers qui devraient être retournés à un fournisseur. Le tri est coûteux et le ramassage des déchets non-conformes, laissés sur place par le transporteur, doit être effectué par le personnel communal et le coût de leur élimination pris en charge par la commune.

Les tas de déchets qui attendent le ramassage ne peuvent pas être esthétiques, mais ils peuvent être déposés de manière à gêner le moins possible.



En respectant les directives données, chacun peut contribuer à maintenir le coût de transport et d'élimination de ces déchets le plus bas possible.

Merci pour votre contribution à cet effort.

Jean-Jacques Brügger, Municipal

Que devient le Plan Directeur Communal ?

La Municipalité a initié, en octobre 2006, l'élaboration de son Plan Directeur Communal en mandatant le bureau DeLaMa à Genève. Cette étude s'est faite en coordination avec les études en cours pour le Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN).

Le Plan Directeur Communal de Prangins est un document très complet et qui rassemble les intentions de la Municipalité dans différents domaines ayant trait au paysage, à la mobilité et à l'urbanisation. Il porte, en principe, sur les 10 années à venir et aborde des sujets comme les structures paysagères, les milieux naturels, l'environnement, la mobilité douce, les transports publics, le bâti, le patrimoine, la qualité de vie, les espaces publics, etc...

Deux ateliers de concertation auprès de la population pranginoise ont eu lieu le 23 juin 2007 et le 26 janvier 2008. Les participants ont pu émettre

plusieurs remarques, critiques et suggestions qui ont été intégrées au Plan Directeur. Le Plan Directeur Communal a également fait l'objet d'une première consultation auprès de l'Etat de Vaud et les remarques émises ont été prises en compte dans son élaboration définitive.

Actuellement, le bureau DeLaMa apporte les dernières retouches à ce Plan Directeur qui a été présenté à la Municipalité in corpore au mois de mai dernier. Il sera ensuite envoyé pour approbation à l'Etat de Vaud puis porté à la connaissance du Conseil Communal et de la population.

Une démarche de longue haleine ... mais qui aborde de manière systématique tous les aspects du développement de notre commune.

**Martine Baud, Municipale
Aménagement du territoire et urbanisme**

QUARTIER DE L'AUBERGE

Des nouvelles du Comité de pilotage

La Passade, la Forge, l'Ancienne Poste



Concours de projets d'architecture : le premier prix revient au **bureau Baker et Blanc**, à Lausanne, avec le projet **"Family Stair"**.

Le jury avait pour tâche d'évaluer cinq projets dans le cadre du concours mis sur pied avec la Coopérative des Plantaz. Objectif : offrir des appartements de qualité à loyer abordable au centre de Prangins.

Le jury a relevé l'excellent niveau de qualité de tous les projets. Celui, intitulé **"Family Stair"**, du bureau Baker et Blanc, a cependant très rapidement fait l'unanimité des voix. Excellente intégration architecturale, exploitation optimale des surfaces à disposition permettant la création de 14 appartements de tailles diverses, soit 52 pièces au total, ce projet a surtout retenu l'attention du jury par la pertinence d'un concept de "rue-cour intérieure" qui amène de la lumière au centre du bâti et qui relie le futur espace public à la rue du Carroz. Les logements se dé-



ploient autour de cet espace de convivialité.

Le projet **"Family Stair"** a également séduit les nombreux visiteurs de l'exposition des projets, mise sur pied dans la Maison de Commune.

La Municipalité, la coopérative des Plantaz, le bureau d'architectes, ainsi que l'office cantonal du logement, examinent maintenant les incidences du projet au niveau financier. Si tout se passe comme prévu, les travaux pourraient démarrer en 2010 déjà. Un planning concerté sera établi, en fonction des différentes interventions prévues dans le quartier (démolition de l'ancienne salle communale, rénovation de l'Auberge, aménagement de l'espace public) et dès que certains paramètres seront précisés.

Une opération d'envergure qui nécessite l'appui de professionnels compétents pour aller de l'avant.

Martine Baud, Municipale Urbanisme

Rénovation ou transformation de l'Auberge communale ?

Depuis plusieurs années, les vœux de la Municipalité et de M. G. Nicod, aubergiste, ont été d'accroître le confort des chambres de l'Auberge communale. Un crédit d'étude a été accepté récemment par le Conseil communal et l'architecte mandaté développe actuellement, en collaboration avec la Municipalité, un avant-projet qui permettra de chiffrer la demande de crédit de rénovation.

Au fur et à mesure de l'étude, il devient évident que le projet intégrera certes un accroissement du confort des chambres existantes et la création de nouvelles chambres et salles de bain, mais que les espaces intérieurs seront aussi touchés de manière globale. En effet, l'intervention crée des relations nouvelles avec l'extérieur (sortie de l'hôtel et dégagement vers l'Espace public). La distribution de l'espace au rez-de-chaussée est également quelque peu modifiée, compte-tenu de la place libérée par l'ancienne entrée à la salle de spectacle. Le projet n'est

plus de l'ordre de la rénovation légère et il ne s'agit pas non plus d'une transformation totale. L'avis d'un expert en hôtellerie a été sollicité pour un apport de conseils pratiques et réglementaires qui permettent à la Municipalité de préciser ses choix en toute connaissance de cause.

Compte-tenu du développement de ce projet et de la fermeture prévisible de l'auberge pendant les travaux, la Municipalité a d'ores et déjà pris les devants auprès de M. G. Nicod, afin de planifier avec lui, et dans les meilleures conditions, cette période de transition.

Une demande de crédit sera présentée, en principe fin septembre, aux membres du Conseil communal.

**Martine Baud, Municipale
Responsable de la réhabilitation du quartier de l'Auberge**

LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL

Chères lectrices, chers lecteurs de la Gazette

Pour ce résumé de la vie du Conseil communal, permettez-moi de vous relater les décisions prises par le Législatif de la Commune au cours de la première séance de l'année 2009. Voici les brèves de la séance du 23 mars 2009.

Lors des communications du bureau du Conseil, votre serviteur rappelle les votations du 17 mai relatives au passeport biométrique et la prise en charge des médecines complémentaires ainsi que l'élection complémentaire d'un membre de la Municipalité.

Parmi les nombreuses communications de la Municipalité, il est important de signaler de nouvelles déprédations au collège de la Combe-Les Places. Celles-ci font suite à d'autres actes de vandalismes sur des objets communaux. La Municipalité pris des mesures de renforcement et de contrôle.

Suite à la démission de Mme Sinz, M. Daniel Dubus est assermenté lors de cette soirée.

Préavis No 40/08 : "Demande de crédit de Fr. 170'000.-- pour l'achat et l'installation d'engins de jeux pour les enfants". Le Président de la commission, M. L. Pingoud, relate que le préavis concerne la place des Fossés et celle des Abériaux. Deux amendements, déposés par la commission elle-même, ont engendré un vif débat avec, pour résultat final, un refus des deux amendements. Le vote relève l'acceptation du préavis à la majorité, moins trois abstentions.

Préavis No 41/09 : "Demande d'autorisation en vue de la création d'une fondation pour l'accueil de l'enfance à Prangins et demande de crédit de Fr. 20'000.-- pour constituer le capital social de la

fondation". Après lecture des conclusions par M. P. Dorenbos, Président de la commission, s'ensuit une longue et vive discussion au sujet de la création de cette fondation, en remplacement de l'actuel UAPE. Un amendement, déposé par M. D. Friedli, relatif à la composition des membres du Conseil de fondation, fût accepté. Sous l'influence de Mme V. Seematter, Municipale, ainsi que sous ses propos stipulant l'urgence de la situation, la parole ne fût plus demandée et l'assemblée passa au vote. Résultat : le préavis No 41/09 est accepté tel qu'amendé, à l'unanimité,

moins une abstention.

Préavis No 43/09 : "Règlement communal sur l'acquisition et la perte de bourgeoisie de Prangins". Après lecture des conclusions, la Présidente de la commission, Mme U. André, explique le comment et le pourquoi de la dépose de deux amendements. A la suite de quelques questions de Conseillers et réponses de la Présidente, les amendements Nos 1 et 2 sont acceptés, de même que le préavis, par 44 oui, 1 non et 2 abstentions.

La place me manque ici pour faire état des traditionnelles propositions individuelles et le point divers. Pour terminer, le Président du Conseil lit une lettre en hommage à M. A. Fischer, Municipal démissionnaire et actif au sein de la politique communale depuis plus de trente cinq ans. A l'issue de la lecture, votre serviteur lui a remis, au nom du Conseil communal, un cadeau de remerciement pour son engagement soutenu tant au niveau de l'Exécutif que du Législatif.

La séance est levée à 22h50.

Gilles Mauroux, Président du Conseil

Prochaines dates à agender en 2009

Journées réservées pour des scrutins



Dimanche 27 SEPTEMBRE	Dimanche 29 NOVEMBRE
------------------------------------	-----------------------------------

Séances du Conseil communal

Judi	24 septembre	à 20h00
Mardi	27 octobre	à 20h00
Judi	10 décembre	à 20h00

Les séances du Conseil communal sont publiques et nous vous invitons cordialement à venir y assister.

Gilles Mauroux, Président du Conseil communal

La tour d'eau

Chacun connaît cette tour, cachée dans les arbres, au bord de la route de l'Etraz. Son apparence moyenâgeuse est trompeuse : il s'agit en fait d'une construction relativement récente puisqu'elle date de 1930.

Au début du XX^{ème} siècle, Prangins comptait environ 600 habitants. Le ravitaillement en eau était assuré par plusieurs sources du pied du Jura. La plus importante était la Source du Frêne, captée en 1869. Située sur la commune du Duillier, près de la Promethouse, c'est une résurgence de la nappe phréatique des Pralies. Son débit moyen était de 1300 l/min.

Par une conduite à travers champs, l'eau s'écoulait jusque dans une chambre de partage à Bénex-dessus. De là, un quart était distribué dans le village, le solde était dirigé vers la ville de Nyon. La qualité était excellente, aucune purification n'était nécessaire.

En raison de l'augmentation de la population dans la région, nos autorités décidèrent de construire un réservoir surélevé, afin de régulariser et d'augmenter la pression dans le réseau. La tour d'eau fut construite en 1930 par l'entreprise Charles Bidal, de Nyon, sur le site le plus élevé de la commune, selon un cahier des charges établi par Louis Técon, géomètre, à Nyon. Haute de 25 m, la tour abrite dans sa partie supérieure un réservoir de 200 m³.

Les frais de la construction s'élevèrent à Fr. 28'570.-- de l'époque. Mais les économies étaient déjà à l'ordre du jour. On lit en effet dans le procès-verbal de la séance de la Municipalité du 4 octobre 1930 : *«En prévision des froids rigoureux, il faut assurer le chauffage de la tour, qui peut se faire en utilisant l'ancien fourneau de l'auberge, de façon à éviter les frais. Au moment des grands froids, il y aura lieu de surveiller sérieusement les installations.»*

En 1960, la construction de la tranchée pour l'autoroute eut une conséquence fâcheuse pour la source du Frêne : le niveau de la nappe phréatique s'abaissa de 2 m, et le débit passa de 1310 à 640 l/min. Certaines couches filtrantes furent abîmées, la qualité de l'eau n'était plus satisfaisante. Il fallut se résoudre à creuser un puits de 38 m de pro-

fondeur pour prélever l'eau directement dans la nappe. La commune reçut des dédommagements pour les frais occasionnés.

Au début des années 70, la faible pluviosité imposa de sérieuses restrictions d'eau à toute la population de la région nyonnaise. Les autorités de 18 communes se réunirent alors et décidèrent d'utiliser l'eau du lac comme appoint aux sources traditionnelles. La société anonyme SAPAN était créée. Elle obtint en 1980 une concession de 50 ans pour le pompage dans le lac de 37'000 l'eau/min, dont 20'000 l/min destinés à l'arrosage des cultures.

La station de pompage fut construite sur notre commune, à l'est des Abériaux. Le prélèvement est situé à 1250 m au large, par 50 m de profondeur et à 5 m du fond du lac. L'eau destinée à la population est amenée par une conduite de 60 cm de diamètre jusqu'aux hauts de Nyon, à l'Asse, où elle est filtrée, purifiée et injectée dans le réseau. Ce réseau est une immense toile d'araignée, il dessert plus de 20'000 habitants de la région.

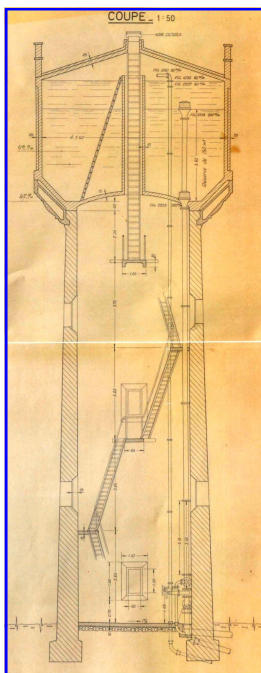
Aujourd'hui encore, les eaux de source et de la nappe sont d'excellente qualité et n'ont pas besoin d'être traitées. Elles sont plus dures (env. 30 °f) que l'eau du lac (env. 14 °f). L'eau de nos robinets est donc un mélange d'eaux de différentes origines : en moyenne annuelle, elle est constituée de 64 % d'eau de source, 7 % d'eau de la nappe et 29 % d'eau du lac. Par temps sec, la proportion d'eau du lac augmente.

Les points d'injection de ces différentes eaux dans le réseau sont répartis dans toute la région. De ce fait, l'eau de Prangins n'a pas forcément la même composition que celle de Nyon.

Mais revenons à notre tour d'eau. Elle a rempli de bons et loyaux services jusqu'en 1991, peu après la mise en service de la SAPAN. Il était d'ailleurs temps : de petites fissures, difficiles à colmater, compromettaient son étanchéité. Depuis, elle est vide et, toujours fidèle, sert un peu de symbole à notre village.

Notons encore que la tour dessinée sur les armoiries de Prangins n'est pas une représentation de la tour d'eau : cette dernière est née bien après nos armoiries.

Jean-Pierre Humm, Archiviste communal



EN JOIE ET EN PEINE

Ils sont nés



Mike DI NENNO	le 1er janvier
Julie CLERC	le 2 février
Rémi CACHIN	le 16 mars
Stepan PATRICNY	le 17 mars
Luke RILEY	le 31 mars
Raphaël TOMASSO	le 12 avril
Marine HUMBERT	le 16 avril
Giulia DELEDERRAY	le 6 mai
Elohane VENDRELL	le 18 mai



Ils nous ont quittés

M. Ernest SCHÄPPI	le 11 avril
M. Erik BOUWMEESTER	le 13 avril
M. Raymond BALLY	le 17 mai
Mme Maya DUPASQUIER	le 19 mai

Rectificatif : c'est **Monsieur Frédy BIEGEL** qui est décédé le 27 février dernier et non-pas son épouse ! Avec nos sincères excuses.

Ils ont fêté

80 ans

Mme Jeanne CLAUDET	le 27 avril
M. André HAEFLIGER	le 22 mai

85 ans

M. Noël BAYS	le 21 mai
--------------	-----------

90 ans

Mme Hélène PERRET	le 10 juin
-------------------	------------

50 ans de mariage

Mme et M. Rosa et Juan DIOS	le 2 mai
--------------------------------	----------

Mme et M. Ginette et Adolfo GRANDCHAMP	le 30 mai
---	-----------

Mme et M. Adèle et Jean LE TEXIER	le 27 juin
--------------------------------------	------------



Ernest SCHÄPPI nous a quitté

Ernest Schäppi est né le 27 juin 1943 à Zürich. Fils unique, il est venu au monde après un accouchement difficile, durant lequel sa mère a failli mourir. Gravement atteint dans sa santé, les médecins ont averti la famille, que, si cet enfant survivait, il ne vivrait probablement pas au-delà de l'âge de quarante ans. Ernest nous a quitté à l'âge de 66 ans. Malgré ses handicaps, il a appris à lire et à écrire et, par la suite, il a même appris le français, lorsqu'il est arrivé à Prangins.

Ernest, dont le papa était directeur de la Zyma, y a accompli quantité de tâches qui lui ont permis de mener une vie quasiment normale. Dans cette même idée, il a fait partie du corps des sapeurs-pompiers de notre Commune. Si, majoritairement, Ernest se sentait bien accueilli, il a toute de même souffert des moqueries ou de mauvaises plaisanteries qui lui faisaient mal.

Après le décès de son papa, en 1980, sa maman pris conscience, qu'elle aussi, ne survivrait peut-

être pas à leur fils. Elle a donc demandé au Pasteur Jenny, qui est à la base de ces lignes, d'assurer la tutelle d'Ernest, conjointement avec un cousin de Zürich, ce qu'il a accepté.



Gâce à l'aide de Mmes Hügli et Rickli, Ernest a pu continuer à vivre de manière indépendante. Après le café-croissant du matin à l'Auberge, il y mangeait à midi, puis partait pour la gare de Nyon.

Ernest était un passionné des trains. Membre du Rail Club de La Côte, il avait une connaissance phénoménale des locomotives. Il voyageait énormément, à tel point que les contrôleurs, qui le connaissaient, ne lui demandaient plus son abonnement.

La santé d'Ernest a subitement décliné en mai 2008, suite à une hémorragie cérébrale. Après de longs mois de convalescence et un séjour à l'EMS "Le Pacific" à Etoy, Ernest nous a quitté le samedi de Pâques, 11 avril 2009.